PLUi-HM

THONON
agglomération

COMMUNE DE
FESSY

ÉLABORATION

PLAN DES PRESCRIPTIONS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du XXXXX, arrêtant le projet de PLUi-HM .

Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMIA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

N° de planche : 2/4	SECTEUR : CENTRE
Échelle : 1:2 500	
Date d'édition : 03/02/2025	
N° de dossier : 22009	

epode
04 79 69 39 51 - info@epode.eu - www.epode.eu

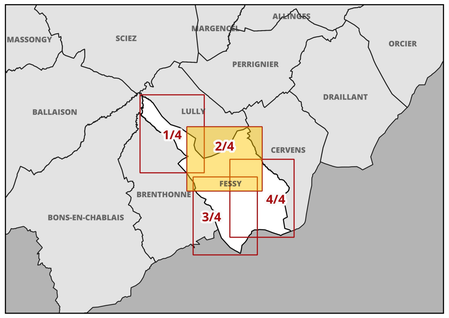

N° ER	LIBELLE	Bénéficiaire
28	Sécurisation RD 235 et RD 35	Commune
156	Emplacement réservé : Agrandissement cimetière	Commune
194	création parking et sécurisation du carrefour	Commune
265	Emplacement réservé : Aire de retournement 10*10 parcelles 1314 1314 1313	Commune
600	Aménagement de la voie communale de Fesssy à Lully	Commune
601	Elargissement de la route communale dite de la Peste	Commune
602	Aménagement de la route d'Avully	Commune
603	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune
606	Elargissement de la route d'Arzy	Commune
608	Aménagement de la voie communale n°14 dit des Caillats	Commune
609	Création d'une aire de stationnement paysager aux abords de la chapelle, à Rézier	Commune
611	Création d'une aire de stationnement à Avugnens	Commune
612	Aménagement de la route départementale D35	Département
613	Aménagement des abords de l'oratoire	Commune
615	Aménagement de la voie communale de Lully à Rézier	Commune
616	Aménagement du chemin rural d'Avugnens	Commune
617	Elargissement de la route communale de Chez Viret	Commune
618	Création d'un raccordement sécurisé de la route de Chez Viret à la RD 903	Commune
620	Création d'une plateforme de dépôt de bois à la Tuilière	Commune
621	Création d'une plateforme de dépôt de bois à Rézier	Commune
622	Aménagement de la voie communale au lieu dit Les Huches Hutins	Commune
623	Aménagement d'une bande cyclable sur RD 903	Département
625	Aménagement de trottoir de la route d'Avully	Commune
626	Création d'une aire de stationnement	Commune
627	Aménagement d'un chemin piétonnier au sud de Rézier	Commune
628	Aménagement de la R.D. n°135	Département
629	Aménagement des abords de la grotte votive de Filliand sud	Commune

ZONAGE

Contours de zonage
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installationsd'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau
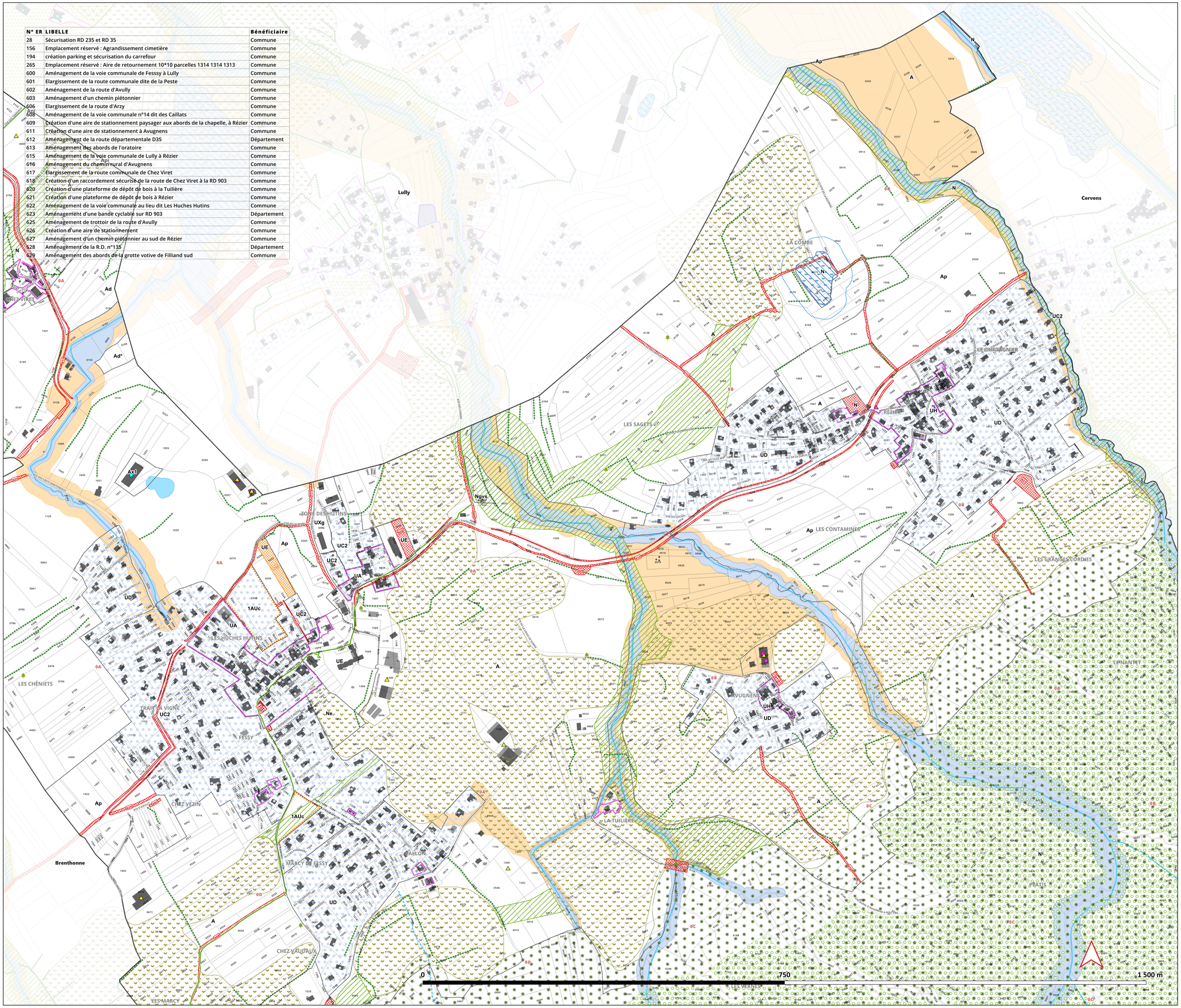
Sources de données : IGNBDTOPO, TA, EPODE, GPU, PCI 07-2024